

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 5 janvier 2023
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Tantely Brun

Excusés : Alexandre Adam, Richard Brusa, Caroline Médigue, Nicolas Jacquier, Chantal Perreaut

Secrétaire de séance : Tantely Brun

1. Validation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2022

Lecture du procès verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022 est données par Monsieur le Maire, Stéphane LAMBERGER ; sans observation, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commission communales

- Commission Associations

Jérôme LAMONICA fait un bref compte-rendu de la commission du 19 décembre 2022. Les associations sont invitées le samedi 21 janvier matin à un temps d'échanges. Il est important d'articuler cette commission avec la Commission Animation et la Commission Mi'Stembre. Le jumelage a été évoqué à nouveau et un appel sera lancé dans le bulletin pour le relancer en concertation avec les habitants. Il est important d'associer les associations le plus possible aux événements de la commune.

- CCAS

Claude PIERREL indique qu'un dossier est en cours d'instruction auprès de la préfecture pour solliciter une subvention relative aux frais engagés pour les réfugiés ukrainiens. Il est cependant nécessaire de procéder à l'établissement d'une convention entre commune et CCAS ; d'un bail entre les réfugiés ukrainiens et le CCAS ; de produire deux budgets CCAS avant et après l'installation des habitants. Le CCAS de Champagnole a été confronté à la même situation que Bletterans et a fourni des renseignements utiles.

3. Compte-rendu des commission intercommunales

Pas de commission intercommunale.

4. Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire indique que cette délibération fait suite à tout le travail réalisé par le cabinet Urbicand et à la consultation du public. Celle-ci a donné lieu à une seule consultation, sans aucune observation. Les réunions publiques ont permis de consulter la population et de répondre aux différentes questions. En approuvant cette modification simplifiée du PLU telle que présentée au public, une nouvelle étape du projet d'EcoQuartier est validée. Le PLU modifié sera tenu à disposition du public en Mairie. Cette délibération gèlera les velléités d'aménagement qui ne seraient pas en cohérence avec le projet de nouveau quartier sur ce secteur. La majorité des terrains ont été acquis par la Commune, d'autres acquisitions seront signées dans le courant du mois de janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

5. Transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal

La CCBHS a discuté de ce sujet. Un vote en conseil communautaire s'est exprimé à l'unanimité en faveur de la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Il s'agirait de réfléchir à l'urbanisation au niveau intercommunal, en cohérence avec les autres communes de l'intercommunalité. Beaucoup de communes n'ont pas de PLU, or sans PLUI, celles-ci ne pourront plus construire. Des économies d'échelle importantes sont également permises par ce plan intercommunal, ainsi qu'une bonification de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur les études.

Le Maire conserve toutefois la compétence sur les permis de construire avec un PLUI.

Monsieur le Maire propose de délibérer favorablement afin de valider le principe de créer un PLUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

6. Nouveaux tarifs de locations des salles communales

Claude PIERREL, Premier adjoint en charge des finances, rappelle que les propositions de tarifs ont été envoyées à tous les conseillers municipaux, sans qu'aucune réponse ne lui revienne. Il s'agit donc d'augmenter les tarifs en vigueur de 7 % pour les associations, de créer un tarif spécial pour les communes de la CCBHS, à la demande de monsieur le Maire, 10 % au-dessus du tarif accordé aux Bletteranois et un tarif extérieur correspondant aux tarifs 2018 en vigueur, majorés de 7 %. Les chauffages et cautions sont également indexés, de même que les podiums, les chapiteaux et la sono.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. Validation de la nouvelle convention du programme de revitalisation

Monsieur le Maire rappelle le but de la convention de mise à disposition d'Adrien PARRAD du Pays Lédonien pour accompagner les projets de revitalisations.

Dominique MEAN rend compte de la réunion au Pays Lédonien précisant cette nouvelle convention ; Bletterans est l'une des communes qui seront les mieux accompagnées compte-tenu de ses projets. La Commune participera à hauteur de 5000 euros par année au salaire d'Adrien PARRAD pour un accompagnement d'une demie-journée par semaine.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la commune de cette mission d'ingénierie mutualisée qui nous permet de bénéficier des compétences d'une personne ressource que nous n'avons pas en interne pour une fraction de son coût réel pendant trois nouvelles années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

8. Demande d'inscription à l'inventaire des monuments historiques

Cette délibération permettra d'informer la DRAC de notre volonté de raccrocher les deux drapeaux métalliques qui ornaient la façade de la Mairie depuis le tout début du XXème siècle. Ainsi, la commission des monuments historiques sera saisie afin d'en étudier l'inscription à l'inventaire des monuments historiques. La commune pourra ainsi mesurer la valeur de ces drapeaux et de bénéficier du soutien des monuments historiques en termes de conseils et de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9. Questions diverses

- La cérémonie des vœux municipaux 2023 aura lieu le jeudi 12 janvier à 19 heures à la salle des fêtes.
- Claude PIERREL indique que quasiment tous les diagnostics énergétiques des logements de la commune ont été lancés. Quand la totalité des diagnostics auront été effectués, un état récapitulatif sera établi et précisera le loyers des commerces, locaux artisanaux et bureaux, ainsi que les charges locatives.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 31 janvier 2023 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel

Dominique Méan

Christine Petitjean

Richard Brusa

Jean Camus

Chantal Perreaut

Valérie Faivre

Alexandre Adam

Jérôme Lamonica

Caroline Médigue

Delphine Vuillermoz

Maxime Mathis

Nicolas Jacquier

Tantely Brun